



Pere étranger de futur enfant francais

Par **Dexterr**, le **14/03/2010** à **14:28**

Bonjour,rnrnAvant tout merci de prendre le temps me lire. Je suis Alex (28ans), Mauricien et fiancé depuis plus d'un an a Anais (26ans), Francaise qui vit depuis quelques années a l'ile de la Réunion. Depuis plus de 3ans nous faisons des aller retour Réunion Maurice et vice versa. Nous avons bien pris le temps d'apprendre a nous connaitre et a present nous souhaitons nous mariés pour etre définitivement ensemble. Ayant finalement décidé de vivre a la Réunion nous nous appretions a entamer les lourdes démarches administratives (Mariage mixte...). Cependant nous venons de découvrir qu'Anais est enceinte et nous en sommes tres heureux :) Maintenant nous nous demandons s'il ne serait pas plus facile pour moi de faire une demande de visa long séjour avec option emploi ou carte de résident ou regroupement familiale vie privée compte tenu de la situation actuelle au lieu d'entamer une longue procedure administrative pour se marier. Une fois cela obtenu le mariage sera beaucoup plus simple, j'imagine. Ce qui me dérange le plus c'est de ne pas pouvoir etre avec elle pendant sa grossesse. Un heureux evenement certes mais je me demande quelles sont les options qui s'offrent desormais a nous pour que les choses avancent au plus vite.rnrnSi nous nous rendons a la Mairie de sa ville reconnaitre notre futur enfant des maintenant, cela donnera droit a une carte de résident ou visa regroupement familiale vie privée? Ou il y a t'il autre chose? rnrnJe précise que je suis actuellement a Maurice et qu'Anais est a la Réunion.rnrnMerci de bien vouloir m'aider, j'espere vite trouver la solution la plus simple et surtout la plus rapide. rnrnAlx

Par **chris_idv**, le **14/03/2010** à **22:52**

Bonjour,rnrnVous vous rendez à la Réunion avec un [s]visa touristique[/s] muni de tous les documents nécessaires (extrait de naissance etc...) pour préparer votre mariage avec

notamment publication des bans à la mairie.rnrnLa loi (n°2007-1787) du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit des particuliers est parue au journal officiel.Son article 8 supprime de manière définitive le certificat prénuptial.rnrnMuni du certificat de grossesse profitez de votre passage à la mairie pour faire une reconnaissance de l'enfant à naître (= reconnaissance "sur le ventre").rnVous devez bien entendu faire cette démarche en présence et avec l'accord de la mère du futur enfant.rnrnDe retour à l'île Maurice vous demandez un [s]visa de long séjour[/s] pour pouvoir vous marier. Vous devrez produire les documents correspondants notamment la date de publication des bans en mairie à la Réunion.rnrnMuni de votre visa long séjour vous retournez à la Réunion pour vous marier. Vous pourrez alors demandez en préfecture un [s]titre de séjour conjoint de français[/s].rnrnVous devez impérativement vivre avec la mère de l'enfant et contribuer effectivement à l'éducation de l'enfant.rnrnSi vous divorcez de la mère de l'enfant ou si la vie maritale est rompue votre titre de séjour ne sera pas reconduit. Idem si vous ne contribuez pas à l'éducation de l'enfant.rnrnAttention: il ne faut en aucun cas que l'un, ou l'autre des parents, ne demande à la Caisse d'Allocations Familiales l'allocation de parent isolé sinon votre titre de séjour ne sera pas reconduit.rnrnSi vous demandez et obtenez la nationalité française, mais que vous divorcez dans l'année qui suit ce sera considéré par l'administration française comme une fraude et la nationalité française vous sera retirée.rnrnCordialement,

Par **Dexterr**, le **14/03/2010** à **23:45**

Merci a vous chris_ldv. C'est tres bien écrit, étape par étape. Tout est clair. Votre aide nous sera precieuse. Je vous souhaite une bonne continuation a tout les niveaux. rnrnA ce que j'ai pu lire sur les divers forums, notamment les témoignages de gens ayant vécu des situations plus ou moins similaires, il est tres difficile pour un étranger d'obtenir un visa long séjour dans le but de se marier sur le territoire francais. Mais qui ne tente rien... Encore merci.